

## VALORISATION CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET SUPERVISEE

- **La conduite accompagnée**

**La conduite accompagnée** reste un moyen efficace pour acquérir une expérience de conduite utile pour un jeune au volant de sa première voiture.

En effet, après l'obtention de son code et une formation de 20 heures minimums obligatoires en auto-école, le candidat part en conduite, accompagnée avec un parent ou toute autre personne titulaire de 5 ans de permis qui deviennent alors le formateur de l'élève.

L'élève en conduite accompagnée doit effectuer un minimum de 3000 kilomètres réparties en 2 étapes comprenant 2 rendez-vous pédagogiques. Le premier s'effectue au bout de 6 mois de conduite ou 1000 kilomètres effectués, et le second au bout de 2 ans de conduite. Il comprend une partie théorique avec un thème abordé (alcool, vitesse, assurance... à l'aide de moyens pédagogiques qui leurs sont fournis par le biais d'un questionnaire, de schémas...), la 2<sup>ème</sup> heure quant à elle s'effectue en circulation où l'élève sera évalué sur ce qu'il a travaillé sur ses 6 mois (pour le 1<sup>er</sup> RDV et au bout de 2 ans pour le second RDV.)

Ensuite, l'élève repart en formation, il reviendra soit avant ses 17 ans ½ ou 15 jours avant ses 18 ans afin de faire le second rendez-vous pédagogique, comprenant lui aussi une partie théorique et pratique.

Suite à cela, des heures de remises à niveau seront proposées (au nombre de 6) afin de se préparer au permis de conduire ultime étape de la formation.

- **La conduite supervisée**

**La conduite supervisée** est une bonne alternative mise en place avec la réforme de 2010 concernant le permis B, cette conduite supervisée permet en effet sur une période plus courte, (sans minimum requis pour la durée seulement 1000 kms à effectuer) d'acquérir une expérience de conduite pour un public qui souhaitent se former pour plusieurs raisons ( gestion du stress, expérience, échec au permis...)

Nous valorisons la conduite supervisée par nos plaquettes mises à disposition aux élèves, mais aussi lors d'une inscription, en effet si un candidat reste dubitatif par rapport à son choix (formation B traditionnelle ou supervisée) nous lui indiquons que la conduite supervisée sera un moindre coût financier au départ puisque il faut 26 heures de formations jusqu'au permis contre une moyenne de 30-35 heures au permis B, ensuite que cette formation peut leur apporter une bonne expérience qui va leur permettre d'acquérir en conduisant tous les jours, ils pourront ainsi mieux gérer un stress, une angoisse de la conduite (peur des autres usagers..)

La conduite supervisée est aussi proposée aux candidats qui ont échoués au permis de conduire s' ils peuvent la faire afin de pouvoir continuer à rouler si nous ne pouvons pas les présenter dans un laps de temps rapprocher ou si le niveau requis n'est pas atteint.

Enfin la conduite supervisé peut être proposé aussi à des candidats qui viennent d'une autre structure, et dont le nombre d'heures suite à leur évaluation leur paraît éléver, on leur propose cette formule s'ils le souhaitent. Leur réponse est alors souvent positive.